

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 25 février 2026, 18h30



L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 20 membres sur 34, convoqués le 12 février 2026 :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
- Gabriel AUMONIER, Gérard BENTOUHAMI, Carole BONTEMPS-HESDIN, Nathalie BOUGAIN, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Emmanuel GENIQUET, Michèle NUGUET, Thierry DELAMARE (suppléant), Jean-Paul PERRAUD, Jean-Pierre RIBAUT, Christophe HENRY (suppléant)
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
- Corine FONTAN, Richard LABALME, Jacques MARAILLAC, Lucien MOLINES, Mathieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE, Pierre VOUILLON
- Jean-Claude DESCHIZEAUX ne prend pas part au vote

Objet :

Approbation du compte
administratif 2025

Date de convocation

12 février 2026

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 20

Votants : 20

Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
- Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Alexandre TARDY
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
- Gaël AUCLAIR, Boris LEYNAUD, Pierre-Arnaud NOIRET, Jocelyne ROLLET, Matthieu ROLLET, Bénédicte SAINCLAIR, Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

Carole BONTEMPS-HESDIN est élue présidente de séance, le Président s'étant retiré.

Réuni sous la présidence de Carole BONTEMPS-HESDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 qui a été dressé par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20260212-2026-02-002-BF
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du président entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président ne prend pas part au vote) :

- **Approuve** le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		36 044,60 €		99 500,37 €		135 544,97 €
Opérations de l'exercice	138 074,62 €	123 165,52 €	64 878,00 €	20 889,97 €	202 952,62 €	144 055,49 €
TOTAUX	138 074,62 €	159 210,12 €	64 878,00 €	120 390,34 €	202 952,62 €	279 600,46 €
Résultat de clôture		21 135,50 €		55 512,34 €		76 647,84 €
Restes à réaliser			19 312,20 €	48 058,05 €		
TOTAUX CUMULES	138 074,62 €	159 210,12 €	84 190,20 €	168 448,39 €	222 264,82 €	327 658,51 €
RESULTAT DEFINITIFS		21 135,50 €		84 258,19 €		105 393,69 €

- **Constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 25 février 2026

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20260212-2026-02-002-BF
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026